



ALMANACH
DU
PEUPLE

ONZIÈME ANNÉE

Prix : 15 Centimes

1898

BRUXELLES
Au journal LE PEUPLE
35, rue des Sables, 35



PARTI OUVRIER BELGE :

Le siège du Conseil général est à Bruxelles.

Adresser les communications et cotisations au secrétaire-trésorier, Grégoire Serwy, à la *Maison du Peuple*, place de Bavière.

FÉDÉRATIONS :

Fédération Bruxelloise, *Maison du Peuple*, Bruxelles.

— Louvaniste, *Au Proletaire*, Louvain.

— Nivelloise, *Maison du Peuple*, Nivelles.

— Anversoise, *Au Werker*, rue Basse, 146, Anvers.

— Malinoise, *De Toekomst*, Malines.

— Gantoise, *Au Vooruit*, Gand.

— de la West-Flandre, *A la Fraternelle*, Courtrai.

— du Borinage, Brenez, député, à Hornu.

— de Soignies, *A la Maison du Peuple*, La Louvière.

— de Tournai et d'Ath, *A la Maison du Peuple*, Tournai.

— de Charleroi, Léonard, *Temple de la Science*, à Charleroi.

— de Thuin, E. Rousseau, *Au Progrès*, Jolimont.

— Namuroise, Fossion, à Andenne.

— Dinantaise, *Maison du Peuple*, Dinant.

— Liégeoise, *A la Populaire*, Liège.

— Verviétoise, *A la Maison du Peuple*, Verviers.

— Hutoise, *A la Maison du Peuple*, Huy.

JOURNAUX DU PARTI :

Le Peuple, quotidien, 5 centimes, Bruxelles.

L'Echo du Peuple, quotidien, 2 centimes, Bruxelles.

Vooruit, quotidien, 2 centimes, Gand.

De Werker, quotidien, 2 centimes, Anvers.

Le Laboureur, hebdomadaire, Bruxelles.

L'Avenir social, revue mensuelle. Abonnement: 3 fr. l'an.

ALMANACH DU PEUPLE

POUR 1898

Prix : 15 centimes

SOMMAIRE : Calendriers et Ephémérides socialistes. — La Police russe. — Hier et aujourd'hui. — La Situation des partis en Belgique. — L'Enfant de la rue Tiquetonne. — Solidarité internationale. — Maximes et Pensées. — Nouvelles. — Syndiquez-vous ! — Une Maison de 200 étages. — Le Progrès de Jolimont. — Le Collectivisme. — Le Crachoir. — Comment se font les élections communales. — Joyusetés du téléphone. — De la dégénérescence des enfants amenée par le travail des fabriques. — Le Capitalisme redoutable obstacle à la vulgarisation des pratiques de l'hygiène. — Recettes et Procédés. — Contes pour rire.

BRUXELLES
BUREAUX DU JOURNAL *LE PEUPLE*
35, rue des Sables, 35

1897



H I V E R

Ephémérides socialistes et de la Libre Pensée

JANVIER

- 1889, le 1^{er}. — Congrès de Hainfeld, où se constitue le Parti démocrate socialiste d'Autriche.
 1888, le 6. — Le directeur de la Sûreté de Zurich, Fischer, dénonce les « policiers dynamitards » entretenus en Suisse par M. de Bismarck.
 1884, le 9. — Le Parti ouvrier s'affirme pour la première fois à Paris aux élections municipales par 14,700 voix.
 1886, el 27. — Grève de Decazeville. — Exécution de Watrin.

FÉVRIER

- 1878, le 4. — Condamnation de Myschkine par le tribunal de Saint-Pétersbourg, après un admirable exposé de la raison d'être, du but et des moyens du Parti socialiste révolutionnaire en Russie.
 1809, le 12. — Naissance de Darwin.
 1848, le 24. — Renversement de Louis-Philippe. — Proclamation du suffrage universel en France.

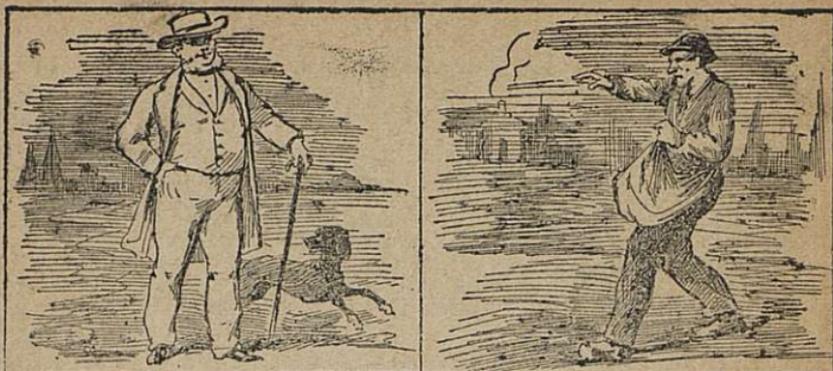
MARS

- 1883, le 14. — Mort de Karl Marx.
 1642, le 21. — Naissance de Newton.
 1871, le 26. — Election de la Commune de Paris.
 1871, le 28. — Installation de la Commune à l'hôtel de ville.
 1643, le 30. — Naissance de Denis Papin, qui découvre la vapeur.

Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain
JANVIER	NIVÔSE	FÉVRIER	PLU- VIÔSE	MARS	VEN- TÔSE
1 samedi	12	1 mardi	13	1 mardi	11
2 Dimanche	13	2 mercredi	14	2 mercredi	12
3 lundi	14	3 jeudi	15	3 jeudi	13
4 mardi	15	4 vendredi	16	4 vendredi	14
5 mercredi	16	5 samedi	17	5 samedi	15
6 jeudi	17	6 Dimanche	18	6 Dimanche	16
7 vendredi	18	7 lundi	19	7 lundi	17
8 samedi	19	8 mardi	20	8 mardi	18
9 Dimanche	20	9 mercredi	21	9 mercredi	19
10 lundi	21	10 jeudi	22	10 jeudi	20
11 mardi	22	11 vendredi	23	11 vendredi	21
12 mercredi	23	12 samedi	24	12 samedi	22
13 jeudi	24	13 Dimanche	25	13 Dimanche	23
14 vendredi	25	14 lundi	26	14 lundi	24
15 samedi	26	15 mardi	27	15 mardi	25
16 Dimanche	27	16 mercredi	28	16 mercredi	26
17 lundi	28	17 jeudi	29	17 jeudi	27
18 mardi	29	18 vendredi	30	18 vendredi	28
19 mercredi	30			19 samedi	29
				20 Dimanche	30
	PLU- VIÔSE		VEN- TÔSE		
20 jeudi	1	19 samedi	1		
21 vendredi	2	20 Dimanche	2		GERMI- NAL
22 samedi	3	21 lundi	3	21 lundi	1
23 Dimanche	4	22 mardi	4	22 mardi	2
24 lundi	5	23 mercredi	5	23 mercredi	3
25 mardi	6	24 jeudi	6	24 jeudi	4
26 mercredi	7	25 vendredi	7	25 vendredi	5
27 jeudi	8	26 samedi	8	26 samedi	6
28 vendredi	9	27 Dimanche	9	27 Dimanche	7
29 samedi	10	28 lundi	10	28 lundi	8
30 Dimanche	11			29 mardi	9
31 lundi	12			30 mercredi	10
				31 jeudi	11

Lisez le PEUPLE

Organe quotidien de la démocratie socialiste, 5 centimes



PRINTEMPS

Ephémérides socialistes et de la Libre Pensée

AVRIL

- 1772, le 7. — Naissance de Fourier.
 1825, le 11. — Naissance de Lassalle.
 1882, le 19. — Mort de Darwin.
 1747, le 21. — Naissance de Volta.
 1890, le 28. — Inauguration, à Bossoy, d'un monument à la mémoire de Lassalle.

MAI

- le 1^{er}. — Fête du Travail.
 1794, le 8. — Mort de Lavoisier.
 1896, le 11. — Mort de Jean Volders.
 1771, le 14. — Naissance de Robert Owen.
 1864, le 20. — Condamnation de Tchernichewski à 14 années de travaux forcés dans les mines et à la déportation en Sibérie à perpétuité.
 1871, le 28. — Assassinat de Varlin.

JUIN

- 1882, le 1^{er}. — Mort de Garibaldi.
 1658, le 3. — Mort de Harvey, qui a découvert la circulation du sang.
 1878, le 9. — Première adresse de solidarité des socialistes français aux socialistes allemands, réunis en Congrès à Gotha.
 1847, le 15. — Karl Marx répond par la *Misère de la Philosophie* à la *Philosophie de la Misère* de Proudhon.

Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier R épu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain
AVRIL	GERMI- NAL	MAI	FLO- RÉAL	JUIN	PRAI- RIAL
1 vendredi	12	1 Dimanche	12	1 mercredi	13
2 samedi	13	2 lundi	13	2 jeudi	14
3 Dimanche	14	3 mardi	14	3 vendredi	15
4 lundi	15	4 mercredi	15	4 sam di	16
5 mardi	16	5 jeudi	16	5 Dimanche	17
6 mercredi	17	6 vendredi	17	6 lundi	18
7 jeudi	18	7 samedi	18	7 mardi	19
8 vendredi	19	8 Dimanche	19	8 mercredi	20
9 samedi	20	9 lundi	20	9 jeudi	21
10 Dimanche	21	10 mardi	21	10 vendredi	22
11 lundi	22	11 mercredi	22	11 samedi	23
12 mardi	23	12 jeudi	23	12 Dimanche	24
13 mercredi	24	13 vendredi	24	13 lundi	25
14 jeudi	25	14 samedi	25	14 mardi	26
15 vendredi	26	15 Dimanche	26	15 mercredi	27
16 samedi	27	16 lundi	27	16 jeudi	28
17 Dimanche	28	17 mardi	28	17 vendredi	29
18 lundi	29	18 mercredi	29	18 samedi	30
19 mardi	30	19 jeudi	30		
	FLO- RÉAL		PRAI- RIAL		MESSI- DOR
20 mercredi	1	20 vendredi	1	19 Dimanche	1
21 jeudi	2	21 samedi	2	20 lundi	2
22 vendredi	3	22 Dimanche	3	21 mardi	3
23 samedi	4	23 lundi	4	22 mercredi	4
24 Dimanche	5	24 mardi	5	23 jeudi	5
25 lundi	6	25 mercredi	6	24 vend edi	6
26 mardi	7	26 jeudi	7	25 samedi	7
27 mercredi	8	27 vendredi	8	26 Dimanche	8
28 jeudi	9	28 samedi	9	27 lundi	9
29 vendredi	10	29 Dimanche	10	28 mardi	10
30 samedi	11	30 lundi	11	29 m rcredi	11
		31 mardi	12	30 jeudi	12

Lisez l'ÉCHO DU PEUPLE

Organe quotidien de la démocratie socialiste, 2 centimes



É T É

Ephémérides socialistes et de la Libre Pensée

JUILLET

- 1891, le 5. — Lafargue est condamné à une année de prison et Culine à 6 ans de réclusion.
 1867, le 25. — Publication de *Le Capital* de Karl Marx.

AOUT

- 1890, le 10. — 70,000 prolétaires manifestent à Bruxelles pour obtenir le suffrage universel.
 1743, le 19. — Naissance de Lavoisier, qui jette les vrais fondements de la chimie.
 1784, le 30. — Mort de Diderot, auteur de l'*Encyclopédie*.
 1864, le 31. — Mort de Lassalle, tué en duel.

SEPTEMBRE

- 1866, le 3. — Première conférence générale de l'Internationale à Genève : 70,000 adhérents.
 1868, le 6. — 3^e Congrès de l'Internationale à Bruxelles : un million d'adhérents.
 1737, le 9. — Naissance de Galvani, qui découvre le fluide galvanique.
 1890, le 30. — Expiration de la loi d'exception contre les socialistes allemands.

Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain
JUILLET	MESSI- DOR	AOÛT	THERMI- DOR	SEPTEMBRE	FRUCTI- DOR
1 vendredi	13	1 lundi	14	1 jeudi	15
2 samedi	14	2 mardi	15	2 vendredi	16
3 Dimanche	15	3 mercredi	16	3 samedi	17
4 lundi	16	4 jeudi	17	4 Dimanche	18
5 mardi	17	5 vendredi	18	5 lundi	19
6 mercredi	18	6 samedi	19	6 mardi	20
7 jeudi	19	7 Dimanche	20	7 mercredi	21
8 vendredi	20	8 lundi	21	8 jeudi	22
9 samedi	21	9 mardi	22	9 vendredi	23
10 Dimanche	22	10 mercredi	23	10 samedi	24
11 lundi	23	11 jeudi	24	11 Dimanche	25
12 mardi	24	12 vendredi	25	12 lundi	26
13 mercredi	25	13 samedi	26	13 mardi	27
14 jeudi	26	14 Dimanche	27	14 mercredi	28
15 vendredi	27	15 lundi	28	15 jeudi	29
16 samedi	28	16 mardi	29	16 vendredi	30
17 Dimanche	29	17 mercredi	30		
18 lundi	30				
	THERMI- DOR		FRUCTI- DOR	17 samedi	CULLOT- TILES
19 mardi	1	18 jeudi	1	18 Dimanche	1
20 mercredi	2	19 vendredi	2	19 lundi	2
21 jeudi	3	20 samedi	3	20 mardi	3
22 vendredi	4	21 Dimanche	4	21 mercredi	4
23 samedi	5	22 lundi	5		5
24 Dimanche	6	23 mardi	6	22 jeudi	VENDÉ- MIAIRE
25 lundi	7	24 mercredi	7	23 vendredi	1
26 mardi	8	25 jeudi	8	24 samedi	2
27 mercredi	9	26 vendredi	9	25 Dimanche	3
28 jeudi	10	27 samedi	10	26 lundi	4
29 vendredi	11	28 Dimanche	11	27 mardi	5
30 samedi	12	29 lundi	12	28 mercredi	6
31 Dimanche	13	30 mardi	13	29 jeudi	7
		31 mercredi	14	30 vendredi	8
					9

Lisez le PEUPLE

Organe quotidien de la démocratie socialiste, 5 centimes



A U T O M N E

Ephémérides socialistes et de la Libre Pensée

OCTOBRE

- 1878, le 21. — Promulgation de la loi d'exception contre les socialistes allemands.
 1889, le 28. — Mort de Tchernichewski.

NOVEMBRE

- 1887, le 11. — Martyrs de Chicago.
 1851, le 17. — Mort de Robert Owen.
 1847, le 30. — La conférence internationale, tenue à Londres, charge Marx et Engels de rédiger le manifeste communiste.

DÉCEMBRE

- 1608, le 9. — Naissance de Milton.
 1891, le 18. — Mort de César De Paepe.
 1893, le 28. — Mort de Victor Considérant.
 1880, le 31. — Mort de Blanqui.

Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain	Calendrier Grégorien	Calen- drier Répu- blicain
OCTOBRE	VENDÉ- MAIRE	NOVEMBRE	BRU- MAIRE	DÉCEMBRE	FRI- MAIRE
1 samedi	10	1 mardi	11	1 jeudi	11
2 Dimanche	11	2 mercredi	12	2 vendredi	12
3 lundi	12	3 jeudi	13	3 samedi	13
4 mardi	13	4 vendredi	14	4 Dimanche	14
5 mercredi	14	5 samedi	15	5 lundi	15
6 jeudi	15	6 Dimanche	16	6 mardi	16
7 vendredi	16	7 lundi	17	7 mercredi	17
8 samedi	17	8 mardi	18	8 jeudi	18
9 Dimanche	18	9 mercredi	19	9 vendredi	19
10 lundi	19	10 jeudi	20	10 samedi	20
11 mardi	20	11 vendredi	21	11 Dimanche	21
12 mercredi	21	12 samedi	22	12 lundi	22
13 jeudi	22	13 Dimanche	23	13 mardi	23
14 vendredi	23	14 lundi	24	14 mercredi	24
15 samedi	24	15 mardi	25	15 jeudi	25
16 Dimanche	25	16 mercredi	26	16 vendredi	26
17 lundi	26	17 jeudi	27	17 samedi	27
18 mardi	27	18 vendredi	28	18 Dimanche	28
19 mercredi	28	19 samedi	29	19 lundi	29
20 jeudi	29	20 Dimanche	30	20 mardi	30
21 vendredi	30				
	BRU- MAIRE		FRI- MAIRE		NIVÔSE
22 samedi	1	21 lundi	1	21 mercredi	1
23 Dimanche	2	22 mardi	2	22 jeudi	2
24 lundi	3	23 mercredi	3	23 vendredi	3
25 mardi	4	24 jeudi	4	24 samedi	4
26 mercredi	5	25 vendredi	5	25 Dimanche	5
27 jeudi	6	26 samedi	6	26 lundi	6
28 vendredi	7	27 Dimanche	7	27 mardi	7
29 samedi	8	28 lundi	8	28 mercredi	8
30 Dimanche	9	29 mardi	9	29 jeudi	9
31 lundi	10	30 mercredi	10	30 vendredi	10
				31 samedi	11

Lisez l'ÉCHO DU PEUPLE

organe quotidien de la démocratie socialiste, 2 centimes

SAISONS

Le Printemps commencera le 20 mars, à 2 heures 16 minutes du soir.

L'Été commencera le 21 juin, à 10 heures 16 minutes du matin.

L'Automne commencera le 23 septembre, à 0 heure 43 minutes du matin.

L'Hiver commencera le 21 décembre, à 7 heures 8 minutes du soir.

ÉCLIPSES DE 1898

Eclipse partielle de lune le 7 janvier, visible en Belgique.

Eclipse totale de soleil le 21 janvier, invisible en Belgique.

Eclipse partielle de lune le 3 juillet, en partie visible ici.

Eclipse annulaire de soleil le 18 juillet, invisible ici.

Eclipse partielle de soleil les 12-13 décembre, invisible ici.

Eclipse totale de lune le 27 décembre, visible en Belgique.

FÊTE SOCIALISTE

Le 1^{er} mai.

FÊTES CATHOLIQUES

Septuagésime . . .	6 février.	Trinité	5 juin.
Cendres	23 février.	Fête-Dieu	9 juin.
Pâques	10 avril.	Assomption	15 août.
Rogations	16-17-18 mai.	Toussaint	1 ^{er} novembre.
Ascension	19 mai.	Avent	27 novembre.
Pentecôte	29 mai.	Noël	25 décembre.

GRANDES ÉPOQUES HISTORIQUES

Depuis l'invention de la poudre à canon	538 ans.
» la découverte du Nouveau Monde	406 »
» la découverte du tabac	359 »
» l'introduction de la pomme de terre	421 »
» l'invention de l'imprimerie	458 »
» l'invention de la gravure sur cuivre	439 »
» l'introduction du papier de chiffons	481 »
» l'invention du sucre de betterave	285 »
» l'invention du thermomètre	193 »
» l'invention des ballons	116 »
» l'invention de la lithographie	102 »
» l'invention de la photographie	59 »

RENSEIGNEMENTS UTILES

POUR UNE NAISSANCE

La naissance doit être déclarée à la Maison communale, dans les trois jours, à l'officier de l'état civil par le père, le docteur ou la sage-femme, sous peine, pour le délinquant, d'un emprisonnement de 8 jours à 3 mois et d'une amende de 26 à 200 francs.

L'acte de naissance est dressé en présence de deux témoins (*hommes majeurs*) au choix du père.

Les prénoms inventés par les parents peuvent être refusés par l'officier de l'état civil.

Les extraits d'acte de naissance ne sont délivrés qu'à la Maison communale où la déclaration a été faite.

POUR UN MARIAGE

Il faut, pour contracter mariage :

- 1° Pour l'homme, 18 ans ; pour la femme, 15 ans ;
- 2° Le consentement des deux parties ;
- 3° Le consentement du père et de la mère ; du père seul s'il est veuf ; de la mère seule si elle est veuve. En cas de décès du père et de la mère, l'aïeul ou l'aïeule les remplacent, et, faute d'eux, un conseil de famille ;
- 4° Les actes de naissance des futurs époux ;
- 5° Si le père est mort, son acte de décès ;
- 6° Si l'un des futurs est veuf, l'acte de décès du premier conjoint ;
- 7° Un certificat de libération de service militaire ;
- 8° Deux publications affichées deux dimanches de suite à la Maison communale.

N. B. Les soldats ne peuvent se marier sans une dispense accordée par le ministre de la guerre.

POUR UN DÉCÈS

Le décès doit être déclaré aussitôt que possible à la Maison communale, à l'officier de l'état civil, par deux témoins (*hommes majeurs*).

La constatation du décès est faite gratuitement par le médecin de l'état civil.

L'inhumation ne peut avoir lieu que vingt-quatre heures après le décès.

A L'HOTEL

Un voyageur, attardé dans une douteuse auberge, se voit forcé d'y coucher, et, quand il veut se lever le matin, il voit, non sans quelque mauvaise humeur, que ses bottines sont aussi sales que la veille. Il sonne la servante qui apparaît :

— Eh bien, ma fille, vous n'avez donc pas vu que j'avais mis mes bottines à la porte de la chambre?

— Si, Monsieur.

— Pourquoi, alors, ne les avez-vous pas nettoyées?

— Nettoyées?

— Sans doute; décrottées, brossées, cirées... Vous n'avez donc pas compris que si je les mettais dans le corridor, c'était pour les trouver propres quand je me lèverais?

— Ma foi, non, Monsieur, mais je me suis dit : Tiens, c'est drôle, v'là un monsieur qui ne garde pas ses souliers dans sa chambre...

— Et vous avez pensé?...

— Dame! j'ai pensé que l'odeur vous incommodait.

JOURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Antoing, mardi.	Lessines, mercredi, samedi.
Anvers, vendredi.	Leuze, lundi, vendredi.
Arlon, jeudi.	Liège, tous les jours.
Ath, jeudi.	Louvain, lundi, vendredi.
Bastogne, samedi.	Malines, samedi.
Beaumont, lundi, jeudi.	Marche, vendredi.
Binche, lundi, jeudi, samedi.	Marchienne-au-Pont, jeudi., sam.
Braine-le-Comte, lundi, jeudi.	Mons, vendredi.
Bruges, mercredi, samedi.	Namur, samedi.
Bruxelles, mercredi, vendredi.	Neufchâteau, samedi.
Charleroi, tous les jours.	Nivelles, jeudi, samedi.
Châtelet, mardi, jeudi, samedi.	Ostende, lundi, jeudi, samedi.
Chimay, mercredi, samedi.	Pâturages, jeudi.
Ciney, mardi, vendredi.	Péruwelz, mardi, vendredi.
Courtrai, lundi.	Perwez, mardi, vendredi.
Couvin, mercredi, samedi.	Philippeville, vendredi.
Dinant, mercredi.	Quiévrain, mardi, samedi.
Dour, lundi.	Renaix, mercredi, samedi.
Enghien, mercredi, samedi.	Saint-Ghislain, mercredi, samedi.
Fleurus, lundi, vendredi.	Saint-Hubert, vendredi.
Florennes, jeudi.	Seneffe, mardi, vendredi.
Fontaine-l'Evêque, merc., sam.	Soignies, mardi.
Fosses, jeudi.	Stavelot, mercredi.
Gand, vendredi.	Thuin, mercredi, samedi.
Gembloux, mardi, vendredi.	Tournai, samedi.
Genappe, mardi, vendredi.	Tubize, lundi, mercredi.
Gosselies, mardi, jeudi, samedi.	Velaines, jeudi.
Hal, mardi, jeudi, samedi.	Verviers, samedi.
Hannut, jeudi.	Virton, vendredi.
Herve, jeudi.	Walcourt, lundi.
Hornu, vendredi.	Wavre, mercredi, samedi.
Huy, mercredi.	Zèle, mardi.
Jodoigne, lundi, jeudi.	

LA POLICE RUSSE

Il est assez curieux de connaître de combien de précautions le Tsar, « petit père des moujiks », entoure sa précieuse personne.

En Russie, la police générale est placée dans les attributions d'une direction générale du ministère de l'intérieur, dont le titulaire est toujours un officier général (actuellement le lieutenant-général Sabourow).

De cette direction générale dépendent immédiatement les directions supérieures de police de Saint-Pétersbourg et de Moscou, ainsi que les directions des gouvernements provinciaux.

Varsovie possède aussi une direction supérieure de police, mais elle dépend du gouverneur général de la Pologne.

La police générale comprend quatre grandes divisions : police de la cour et des palais impériaux, police criminelle, police civile, police politique.

La police de la cour et des palais a pour objet d'empêcher toute tentative criminelle contre le Tsar et sa famille ; elle est assurée par des brigades sédentaires et des brigades volantes, commandées chacune par un cadre de trois officiers et six sous-officiers. Les brigades sédentaires surveillent la capitale, les palais impériaux et leurs abords ; les brigades volantes surveillent les routes et voies ferrées que parcourt le Tsar et les points sur lesquels il s'arrête lorsqu'il voyage. Les unes et les autres doivent adresser au directeur général deux rapports par jour.

La police criminelle est chargée de la recherche et de la surveillance des malfaiteurs ; la police civile surveille les personnes suspectes, les étrangers, les gens sans aveu et les vagabonds. Elles sont réunies sous les ordres de deux directeurs supérieurs de Saint-Pétersbourg et Moscou et des directeurs provinciaux, secondés par des chefs de police, des inspecteurs et des agents.

Les agents de police sont, en général, recrutés parmi les soldats libérés. A Saint-Pétersbourg et à Moscou, ils sont chargés chacun de la surveillance d'un îlot de maisons ; mais l'îlotier doit, toutes les deux heures, adresser un rapport à ses chefs. La nuit, les agents font des patrouilles et se mettent en communication entre eux à l'aide de sifflets de métal. La police emploie de nombreux indicateurs, exerçant les professions de commissionnaires, garçons de café, etc., qui sont tenus de signaler toutes les conversations suspectes qu'ils peuvent entendre et de surveiller tous les individus qui leur paraîtraient susceptibles d'être signalés à l'autorité supérieure.

La police politique est exercée dans chaque ville importante par un fonctionnaire appelé officier bleu, qui centralise les rapports de délateurs volontaires et d'agents spéciaux et signale à la police ordinaire tous les faits qui pourraient donner lieu à des poursuites. Dans les agglomérations peu importantes, toutes les attributions policières sont entre les mains du staroste ou maire, qui, pour la police politique, se tient en relations constantes avec l'officier bleu du chef-lieu du district.

Le Tsar reçoit chaque jour du directeur général de la police de l'empire deux rapports, un le matin, l'autre avant six heures du soir.

Ces rapports indiquent toutes les mesures prises pour la sûreté du souverain et de sa famille.

Faut-il tout de même que les Tsars aient la conscience chargée de crimes pour qu'ils doivent ainsi se défier de leur peuple !

MYSTIFICATEUR

Vivier, le célèbre mystificateur, a formé quelques élèves. Un des meilleurs se présente l'autre matin, dès l'ouverture des portes, au bureau du mont-de-piété de la rue Duffault, et s'adressant à un employé à écrire :

— Le temps est froid, ce matin, commence-t-il.

— En effet, dit l'employé sans relever la tête.

— Les journaux ont annoncé, du reste, que l'hiver serait rigoureux ; mais je n'ai pas grande confiance dans la valeur de ces prédictions.

— Ma foi, moi non plus, répond l'employé écrivant toujours.

— Ah ! la météorologie est une science qui a encore bien des progrès à faire.

— Tout cela est possible, s'écrie enfin l'employé, mais je n'ai pas le temps de causer. Montrez vite ce que vous apportez.

— Je n'apporte rien.

— Comment, vous n'êtes pas venu pour engager ?

— Mandez pardon, fit le mystificateur, en gagnant prestement la porte, je suis venu pour engager une conversation.

HIER ET AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, le socialisme coule à pleins bords. Tout le monde se dit démocrate, ami du peuple ; tout le monde se déclare socialiste *dans la bonne acception du mot.*

Il y a à peine cinquante ans, cependant, le moindre projet de réforme était taxé de socialiste, de communiste et son auteur conspué.

On ne se doute pas, aujourd'hui, des résistances, des obstacles qu'ont rencontrés les plus petites réformes, les revendications les plus anodines, qui passaient alors pour révolutionnaires.

Citons quelques exemples :

Quand M. Frère-Orban proposa de frapper d'un droit minime les successions, on cria au partage des biens, et l'ancien chef du parti libéral fut traité de communiste !

Aujourd'hui, presque tous les pays imposent aux héritiers le paiement de taxes au profit du Trésor. Bien plus, l'impôt sur le revenu fait son petit bonhomme de chemin et est appliqué dans les pays les plus aristocratiques... Le droit de grève est reconnu partout aux ouvriers, comme aussi le droit d'association. Il n'est plus personne qui veut mettre obstacle à ce double droit et qui ne vante les bienfaits des trades-unions anglaises.

Or, avant que les ouvriers de la Grande-Bretagne aient pu s'associer et se coaliser pour améliorer leurs

conditions de travail, ils ont dû faire des émeutes sanglantes, et les promoteurs de ces mouvements ont été jetés en prison.

Chez nous, il en a été de même, et nombreuses ont été les condamnations pour infraction à la loi interdisant les coalitions. Le directeur actuel du *Moniteur belge* a été poursuivi et condamné de ce chef...

Aujourd'hui, les libres penseurs peuvent se faire enterrer civilement, sans passer par l'église. Chaque jour, il y a, à Bruxelles, des enterrements de ce genre, et on ne s'en occupe plus; ils passent inaperçus.

Sait-on bien qu'il y a quelque quarante ans, un enterrement civil soulevait la population?

Le regretté Désiré Brismée aimait à raconter les incidents qui se produisirent lors du premier enterrement civil qui eut lieu à Bruxelles.

C'était, si je me rappelle bien, un peu après l'année 1850.

Le corps fut porté sur une civière jusqu'au cimetière. En ville, il y eut des cris de protestation et des bousculades. Mais lorsque le cortège funèbre arriva au champ de repos, ce fut pis encore : la grille du cimetière était fermée et on refusa de l'ouvrir!

Les parents et les amis du mort, après avoir parlé en vain pendant près de deux heures, décidèrent de rentrer en ville avec le cadavre, et ils le déposèrent sur la Grand'Place. Le lendemain, l'enterrement eut lieu, et désormais les non-croyants purent se faire enterrer sans soulever de résistance de la part des autorités, ni du public.

Mais voici plus fort encore et qui montre combien les préjugés sont des obstacles au progrès :

L'année dernière, on éleva, sur une place de Paris, un monument en l'honneur de Jean Leclaire.

Jean Leclaire était un industriel qui, imbu d'idées socialistes, décida, un beau jour, d'intéresser ses ouvriers dans les bénéfices de son industrie. C'était une idée fort simple et fort juste, et qui ne regardait, en somme, que Leclaire et ses ouvriers.

Eh bien, non ! En 1845, un commissaire de police, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, vint signifier à Leclaire, au nom de l'article 1780 du Code civil et de l'article 15 de la loi de germinal an XI, la défense de faire participer ses ouvriers aux bénéfices !

Aujourd'hui, dans ce même pays de France, les ministres, les hommes politiques les plus modérés se déclarent partisans de la participation des ouvriers aux bénéfices de leurs patrons, et la déclarent une bonne mesure d'apaisement social !

C'est le cas de répéter : « Que les temps sont changés ! »

Oui, les temps sont changés !

Ce qui hier paraissait une utopie, une chose impossible, est reconnu juste et pratique aujourd'hui.

Mais que l'on ne se trompe point. Il y a encore bien des résistances à vaincre ; il y aura encore bien des luttes à soutenir avant que la classe ouvrière ait conquis la place qui lui revient dans la société.

C'est pourquoi il faut que les travailleurs s'unissent, s'organisent de plus en plus, sur tous les terrains.

L'avenir leur appartient, mais ce n'est pas sans peine, sans efforts, qu'ils obtiendront plus de justice et de bien-être : c'est par la lutte de tous les jours!

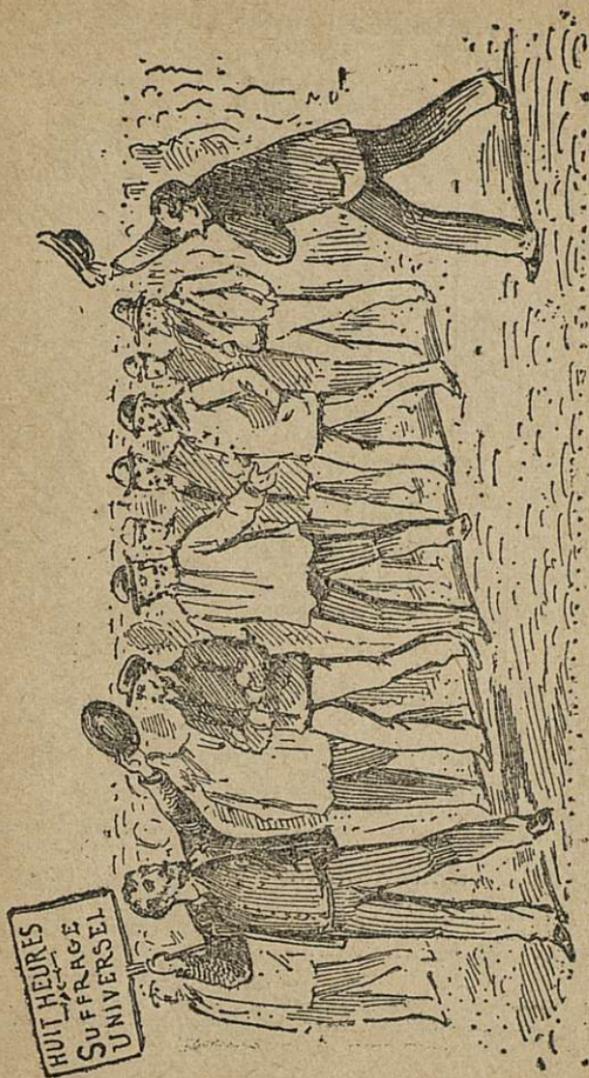
A l'œuvre donc, camarades : *Repos ailleurs!*

LOUIS BERTRAND.

Ce qu'un socialiste doit faire

1. Faire partie de son association professionnelle.
2. Se fournir de pain dans les coopératives du parti.
3. Etre membre d'une mutualité et assurer sa femme et ses enfants contre la maladie.
4. Lire chaque jour l'un des organes du parti ouvrier : *Peuple, Echo du Peuple, Vooruit, De Werker.*
5. Songer à ses frères en lutte, en grève.





LA SITUATION DES PARTIS EN BELGIQUE

Résultats comparatifs de 1894 et 1896

	1894			1896			en plus		en moins	
	cléric.	libér.	social.	cléric.	libér.	social.	cléric.	social.	cléric.	soc.
Bruxelles..	93630	61643	40218	90000	39000	74000 (1)	—	34 000	3630	—
Nivelles...	25577	25347	6719	25000	12850	20500	—	13800	600	—
Louvain...	42320	20113	5120	38600	10500	20500	—	15400	4300	—
Anvers.....	61149	43237	4871	56900	43000	9300	—	4500	4200	—
Malines....	32803	14668	1984	32800	6285	10500	—	8600	—	—
Turnhout..	25514	11176	—	—	—	—	—	—	—	—
Bruges.....	27007	12439	521	27100	—	8100	—	7500	—	—
Courtrai...	35031	10140	3721	31900	7900	6900	—	3200	3000	—
Ostende....	11814	6464	—	10850	5113	1935	—	1935	1000	—
Ypres.....	24421	9839	—	20350	13938	4285	—	4285	—	—
Thielt.....	15864	3265	—	14900	3669	—	—	—	1000	—
Roulers....	21499	7359	—	22600	—	3446	—	3446	—	—
Furnes....	7491	3468	—	6100	4430	254	—	254	—	—
Dixmude...	41323	3526	—	11300	—	2800	—	2800	—	—
Namur.....	29507	—	32987 (2)	32000	—	35300	2500	2350	—	—
Dinant.....	17660	14950	—	19150	—	14500	1500	14500	—	—
Philippeville..	10879	13944	—	12150	6649	6700	1400	6700	—	—
Arlon.....	5244	5779	—	6165	5677	—	500	—	—	—
Virton.....	8145	8698	—	8427	8620	—	300	—	—	—
Neufchâteau.	9849	5813	—	—	—	658	—	658	—	—
Bastogne...	7564	4519	—	6965	5320	—	—	—	600	—
Marche	8411	6471	—	9080	6163	—	650	—	—	—
							6850	123928	18330	

En résumé :

Voix socialistes en plus, en accordant, à Bruxelles, 20,000 voix aux radicaux : 103,900.

Les cléricaux ont en moins 18,330 suffrages, comparés aux chiffres de 1894, dont il faut déduire 6,850 voix obtenues en plus par eux, d'où une perte de 8,500 voix.

Donc : **Socialistes**, gain de 103,900 voix.

Cléricaux, perte de 11,400 voix.

Les 103,900 suffrages gagnés par les socialistes, en moins de deux ans, se répartissent ainsi, par province :

Brabant.....	Gain de 43,200 suffrages
Anvers.....	id. 13,100 id.
Flandre occidentale.....	id. 23,420 id.
Namur.....	id. 23,550 id.
Luxembourg.....	id. 650 id.

Total..... 103,920 suffrages

N. B. — Dans ce tableau, il n'a pas été tenu compte de l'augmentation du nombre de suffrages émis en 1896, et qui, pour Bruxelles seule, s'élève à 10,000 voix environ.

(1) Unis aux radicaux.

(2) Radicaux socialistes.

L'Enfant de la rue Tiquetonne

Bancel et Versigny m'avaient rejoint.

Comme je quittais le boulevard, mêlé à un tourbillon de foule terrifiée, ne sachant où j'allais, redescendant vers le centre de Paris, une voix me dit brusquement à l'oreille :

— Il y a là une chose qu'il faut que vous voyiez. Je reconnus cette voix. C'était la voix d'É. P.

É. P. est un auteur dramatique, homme de talent, que, sous Louis-Philippe, j'ai fait exempter du service militaire. Je ne l'avais pas rencontré depuis quatre ou cinq ans, je le retrouvais dans ce tumulte. Il me parlait comme si nous nous étions vus hier. Tels sont ces effarements-là. On n'a pas le temps de se reconnaître « dans les règles ». On se parle comme si tout était en fuite.

— Ah! c'est vous! lui dis-je. Que me voulez-vous? Il me répondit :

— J'habite une maison qui est là.

Et il ajouta :

— Venez.

Il m'entraîna dans une rue obscure. On entendait des détonations, au fond de la rue on voyait une ruine de barricade. Versigny et Bancel, je viens de le dire, étaient avec moi. É. P. se tourna vers eux :

— Ces messieurs peuvent venir, dit-il.

Je lui demandai :

— Quelle est cette rue?

— La rue Tiquetonne. Venez.

Nous le suivîmes.

J'ai raconté ailleurs cette chose tragique.

É. P. s'arrêta devant une maison haute et noire. Il poussa une porte d'allée qui n'était pas fermée, puis une autre porte, et nous entrâmes dans une salle basse, toute paisible, éclairée d'une lampe.

Cette chambre semblait attenante à une boutique. Au fond, on entrevoyait deux lits côte à côte, un grand et un petit. Il y avait au-dessus du petit lit un portrait de femme, et, au-dessus du portrait, un rameau de buis bénit.

La lampe était posée sur une cheminée où brûlait un petit feu.

Près de la lampe, sur une chaise, il y avait une vieille femme, penchée, courbée, pliée en deux, comme cassée, sur une chose qui était dans l'ombre et qu'elle avait dans les bras. Je m'approchai. Ce qu'elle avait dans les bras, c'était un enfant mort.

La pauvre femme sanglotait silencieusement.

É. P. qui était de la maison, lui toucha l'épaule et dit :

— Laissez voir.

La vieille femme leva la tête, et je vis sur ses genoux un petit garçon, pâle, à demi déshabillé, joli, avec deux trous rouges au front.

La vieille femme me regarda, mais évidemment elle ne me voyait pas; elle murmura, se parlant à elle-même :

— Et dire qu'il m'appelait bonne-maman ce matin !

É. P. prit la main de l'enfant, cette main retomba.

— Sept ans, me dit-il.

Une cuvette était à terre. On avait lavé le visage de l'enfant; deux filets de sang sortaient des deux trous.

Au fond de la chambre, près d'une armoire entr'ouverte où l'on apercevait du linge, se tenait debout une femme d'une quarantaine d'années, grave, pauvre, propre, assez belle.

— Une voisine, me dit É. P.

Il m'expliqua qu'il y avait un médecin dans la maison, que ce médecin était descendu, et avait dit : Rien à faire. L'enfant avait été frappé de deux balles à la tête en traversant la rue « pour se sauver ». On l'avait rapporté à sa grand'mère « qui n'avait que lui ».

Le portrait de la morte était au-dessus du petit lit.

L'enfant avait les yeux à demi ouverts et cet inexprimable regard des morts où la perception du réel est remplacée par la vision de l'infini.

L'âieule, à travers ses sanglots, parlait par instants :

— Si c'est Dieu possible! — A-t-on idée! — Des brigands, quoi!

Elle s'écria :

— C'est donc ça le gouvernement!

— Oui, lui dis-je.

Nous achevâmes de déshabiller l'enfant. Il avait une toupie dans sa poche. Sa tête allait et venait d'une épaule à l'autre, je la soutins et je la baisai au front. Versigny et Bancel lui ôtèrent ses bas.

La grand'mère eut tout à coup un mouvement.

— Ne lui faites pas de mal, dit-elle.

Elle prit les deux pieds glacés et blancs dans ses vieilles mains, tâchant de les réchauffer.

Quand le pauvre petit corps fut nu, on songea à l'ensevelir. On tira de l'armoire un drap.

Alors l'aïeule éclata en pleurs terribles.

Elle cria :

— Je veux qu'on me le rende.

Elle se redressa et nous regarda et elle se mit à dire des choses farouches, où Bonaparte était mêlé, et Dieu, et son petit, et l'école où il allait, et sa fille qu'elle avait perdue, et nous adressant à nous-mêmes des reproches, livide, hagarde, ayant comme un songe dans les yeux, et plus fantôme que l'enfant mort.

Puis elle reprit sa tête dans ses mains, posa ses bras croisés sur son enfant, et se remit à sangloter.

La femme qui était là vint à moi et, sans dire une parole, m'essuya la bouche avec un mouchoir. J'avais du sang aux lèvres.

Que faire, hélas ? Nous sortîmes accablés.

Il était tout à fait nuit. Bancel et Versigny me quittèrent.

(*Histoire d'un crime.*)

VICTOR HUGO.

DANS UNE SOIRÉE

* On annonce :

— M. le baron de Sedlitz !

— Allons, bon ! s'écrie H..., il va déranger tout le monde.



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

I

Jusqu'aux cieux à l'azur limpide
Monte un immense hymne d'amour
Et le vent, d'une aile rapide,
Au loin le transporte en un jour.
En Europe partout s'entendent
Les vœux que font les nations
Pour que toutes les mains se tendent
Dans de douces effusions.

Bientôt nos maux seront finis,
Bientôt tous les peuples unis
Chanteront d'une voix sonore
La paix, la solidarité,
Et bientôt ils verront l'aurore
Des jours heureux de liberté.

II

Il ne faut plus que se déchaîne
La fureur des sanglants combats
Et qu'en nos cœurs soufflent la haine
Les ambitieux potentats.
Ils veulent avoir dans l'histoire
Un chapitre retentissant,
Mais qu'ils sachent que pour leur gloire
Ne coulera plus notre sang.

Bientôt nos maux seront finis,
Bientôt tous les peuples unis
Chanteront d'une voix sonore
La paix, la solidarité,
Et bientôt ils verront l'aurore
Des jours heureux de liberté.

III

Des guerres, effaçons les traces
Et que le plus touchant accord
Règne à jamais entre les races,
Du pôle sud au pôle nord.
De nos maux abrégeons le terme
Et que, dans un sublime hymen,
Pour que du bien la moisson germe,
Se confonde le genre humain.

Bientôt nos maux seront finis,
Bientôt tous les peuples unis
Chanteront d'une voix sonore
La paix, la solidarité,
Et bientôt ils verront l'aurore
Des jours heureux de liberté.

JACQUES GUEUX.

MAXIMES ET PENSÉES

La débauche, dans tous les temps et dans tous les pays, a été volontiers considérée comme un des privilèges de l'aristocratie.

* * *

Quel qu'ait été le gouvernement, avec n'importe quelle étiquette : monarchie, empire, république, c'a été perpétuellement une exploitation des petits par les grands, des pauvres par les opulents.

EMILE GOUDEAU.

* * *

On ne sait pas vouloir tant qu'on n'a pas de motif à vouloir.

* * *

Les enfants ont cet adorable privilège de se montrer, à la même minute, insupportables et charmants. L'instinctive séduction et les exquises trouvailles de ces petits êtres qui ne savent rien encore, souvent nous ravissent et nous déconcertent. Qui sait, dans le premier brouillard de leurs âmes naissantes, quelle secrète poésie se lève ? Nous nous penchons souvent pour les comprendre : ils nous échappent à peine en vie et mystérieux déjà.

LOUIS DE ROBERT.

NOUVELLES

Le *New-York Herald* rappelle qu'il existe aux Etats-Unis, et notamment dans l'Etat du Missouri, une vieille loi, peu connue, mais qui est encore appliquée, en vertu de laquelle un homme qui abandonne sa femme et ses enfants et qui ne pourvoit pas à leur entretien peut être mis en vente aux enchères publiques et adjugé, pour une période d'une certaine durée, à celui qui voudra bien l'acheter. L'homme vendu dans ces conditions doit, aux termes de la loi, « servir son maître aussi fidèlement et aussi consciencieusement qu'il servirait son patron ».

Le journal américain annonce qu'une vente de ce genre va avoir lieu sur les degrés de l'hôtel de ville à Saint-Louis. Un nommé Hubert Kauling a été arrêté, sur plainte de sa femme, qui lui reproche de l'avoir abandonnée et de ne pas lui donner un sou pour sa nourriture et celle de ses enfants.

Le fait ayant été établi, sans aucun doute possible, Kauling sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur pour une période de six mois. Le produit de la vente servira à payer les frais de justice, et s'il y a un excédent, il sera versé à la femme.

Une seule chose pourrait arrêter la vente : il faudrait que Kauling versât au tribunal une somme suffisante pour assurer pendant six mois, l'existence de sa famille. Mais il paraît que Kauling n'a pas d'argent; dès lors, toute la ville se prépare à assister aux enchères publiques.

.

Il est intéressant de savoir combien, de par le monde, il se consomme d'aiguilles à coudre dans une journée. Grâce à une statistique qui vient d'être publiée sur la question par le consul des Etats-Unis à Annaberg, il est possible d'obtenir une réponse approximative.

Jusqu'à ces dernières années, c'est l'Angleterre, avec ses colossales aciéries de Sheffield, de Birmingham et de Londres, qui fabriquait le plus grand nombre d'aiguilles, soit environ cinquante millions par jour, qu'elle exportait non seulement en Europe et en Amérique, mais encore jusqu'au fond de la Chine.

Aujourd'hui, l'Angleterre est sur le point d'être distancée par l'Allemagne, dont les soixante-dix fabriques d'Aix-la-Chapelle, Burtscheid, Iserlohe, Altena, Nuremberg et Schwalbach produisent par semaine près de deux cents millions d'aiguilles à coudre.

La France et les Etats-Unis viennent ensuite chacune avec une vingtaine de fabriques, pouvant livrer environ, au total, cent cinquante millions d'aiguilles par semaine.

Approximativement, on peut évaluer la consommation quotidienne d'aiguilles du monde entier à deux cents millions.

Une liberté qui ne profite qu'aux forts constitue la pire des tyrannies.

P. BRULAT.

.

Les libertés ne se donnent pas, elles se prennent.

P. KROPOTKINE.

SYNDIQUEZ-VOUS!

La grève est une arme à deux tranchants, on l'a dit souvent et il est bon de le répéter.

Cette arme ne se peut manier avec succès que si les travailleurs qui y ont recours se sont au préalable solidement organisés.

Une grève qui avorte misérablement rend les capitalistes plus intraitables en même temps qu'elle jette le découragement parmi les ouvriers.

Aussi, avant d'engager la lutte sur le terrain de la grève, les salariés doivent peser sérieusement leurs chances de victoire et ne se lancer dans la bataille qu'après avoir acquis la quasi-certitude de l'emporter.

Si tu veux la paix, prépare la guerre, dit un vieil adage que nos amis partout devraient traduire ainsi : « Si tu ne veux pas de grève, prépare-toi à la grève ! »

Il ne nous paraît pas discutable, en effet, que si les ouvriers étaient puissamment associés, s'ils avaient des caisses de résistance bien fournies, ils obtiendraient presque toujours des avantages et des améliorations sans devoir recourir à la grève.

C'est donc vers une organisation syndicale très puissante que doivent tendre tous les efforts des militants du parti ouvrier.

Est-ce qu'il n'est pas permis d'affirmer que si les mineurs borains avaient été solidement organisés, la récente grève, qui fut si cruelle et qui finit si lamentablement, eût été entreprise dans d'autres conditions

ou n'eût pas été engagée sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation ?

De même pour la dernière grève qui éclata parmi les tisserands de la vallée de la Vesdre et qui fit de nombreuses victimes et de fortes brèches dans l'organisation économique de nos amis de Verviers.

Que nos frères des régions industrielles réfléchissent davantage aux conséquences des batailles perdues et nous disent ensuite si nous avons tort de leur préconiser l'organisation d'abord et ensuite une grande prudence dans l'examen des moyens de combat.

C'est, d'ailleurs, l'une des questions qui ont préoccupé le plus les délégués socialistes de tous les pays du monde représentés au Congrès international ouvrier qui se tint à Bruxelles en 1891.

Ainsi le prouve la résolution ci-dessous que nous tenons à reproduire :

« Le Congrès recommande aux travailleurs de bien réfléchir et de bien examiner les circonstances dans lesquelles ils doivent user de ces armes (les grèves), ainsi que la façon dont ils doivent s'en servir.

» Le Congrès considère comme absolument nécessaire l'organisation corporative de la classe ouvrière, afin que par leur masse et par les ressources dont les travailleurs disposent, ils puissent engager la lutte avec la certitude de la victoire. »

Si tous les ouvriers, tant des villes que des campagnes, avaient la véritable conception de la force qui réside dans l'union professionnelle sur le terrain des revendications populaires, ils seraient tous associés et

groupés dans de vastes syndicats comprenant tous les travailleurs d'une même industrie et fédérés sous le drapeau du parti ouvrier socialiste.

Qu'ils se syndiquent au plus tôt; qu'on crée de plus en plus des organisations et des groupes corporatifs. Soyons assez unis pour nous y prêter tous, assez disciplinés pour avoir conscience de nos droits et de nos devoirs! Arrière les chicanes mesquines, les querelles et les actes de désunion et d'indiscipline! Observons entre nous cette grande devise du socialisme international : Tous pour un, un pour tous. La victoire finale est à ce prix!

GUSTAVE DEFNET.



UNE MAISON DE 200 ÉTAGES

Les journaux de New-York annoncent que leur ville va s'embellir d'une construction à coup sûr telle que le monde n'en a jamais vue. Il s'agit d'une maison de 200 étages, qui sera à peu près trois fois haute comme la tour Eiffel, contiendra cent mille appartements et logera quatre cent mille personnes. Une ville sous un toit!

Les architectes qui ont tracé les plans des plus grands bâtiments de la ville, du télégraphe, de la poste, ont conclu à la praticabilité du projet et se sont aussitôt mis à l'œuvre.

Dans la pensée des constructeurs, le *King Building* (bâtiment-roi) servira surtout à loger les artisans, commerçants et sociétés ouvrières ou d'affaires, dont il n'y aura pas moins de deux cents.

Cinquante ascenseurs au minimum, mus par l'électricité et les uns express, les autres omnibus, desserviront l'édifice; car, naturellement, il ne peut être question de grimper à pied du rez-de-chaussée au deux-centième. Les ascenseurs express ne s'arrêteront qu'à tous les vingt-cinq étages et feront le voyage — on ne peut dire trajet — du haut en bas de la maison en deux minutes et demie. Les ascenseurs omnibus, qui s'arrêteront à tous les étages, mettront dix minutes, ce qui n'est pas excessif.

Le *King Building*, qui s'élèvera dans la vingt-troisième rue, sera construit entièrement en acier et, par conséquent, défera l'incendie.

On propose déjà de transformer son toit, pendant l'été, en un vaste jardin qui, l'hiver, serait enclos et protégé par une couverture de verre.

L'épaisseur des murs serait de seize pieds à leur partie inférieure et diminuant progressivement à mesure qu'ils s'élèvent.

Enfin, il va sans dire que des savants se proposent déjà de s'installer au deux-centième pour y recueillir nombre d'observations météorologiques.

Les Amusements de Bébé

On cherche Bébé dans tout l'appartement; pas de Bébé. Enfin, on le découvre, appuyé sur le balcon, en train d'asperger les passants.

— Eh! monsieur Bébé, qu'est-ce que vous faites là?

— Je joue au vilain temps.

LE PROGRÈS DE JOLIMONT

A l'heure où le mouvement coopératif socialiste rencontre tant d'ennemis cléricaux, doctrinaires et même dissidents, il nous a paru intéressant de dire un mot de la coopérative *Les Ouvriers du Centre*, à Jolimont.

Pour citer son nom, il faut y associer nécessairement celui de l'homme d'initiative et de persévérance qui a le plus activement contribué à sa fondation et qui, jusqu'à l'heure actuelle, aidé d'ouvriers dévoués, d'employés d'élite, d'administrateurs éclairés et d'une absolue sincérité socialiste, est parvenu à faire prendre

un développement prodigieux et rapide aux affaires de
la forteresse des socialistes du Centre.

Nous voulons parler de



Théophile MASSART

Directeur-gérant

dont les états de services pour la coopération et la
mutualité ne se comptent plus.

Fondée le 20 juin 1886 avec un capital de 3,000 fr., la société possède aujourd'hui de nombreux immeubles, un important matériel et un outillage complet, dont la valeur est estimée au respectable total de fr. 437,452.64.

Mais, avant de donner des chiffres, disons que la coopérative *Le Progrès* compte dans son personnel les compagnons des diverses localités du bassin qui ont été admis après un double poll, le premier ouvert dans les groupes affiliés (1) à la coopérative et représentés chacun au sein de son Conseil d'administration ; le second ouvert entre les candidats des groupes, au sein même de l'assemblée générale des coopérateurs qui choisissent directement ainsi les membres du personnel.

La coopérative *Le Progrès* met, comme l'écrivait l'autre jour notre ami Lekeu, en action toutes les réformes ouvrières, d'application immédiate, inscrites au programme socialiste. Là, par la seule force de l'association, par la seule pratique de la solidarité laborieuse, on est parvenu à garantir à chaque travailleur — et ils sont 80 — un minimum de salaire qui dépasse

(1) La coopérative accepte les fonds des associations ouvrières en dépôt à raison de 5 p. c. d'intérêt l'an. Chaque société ayant déposé 100 francs a droit à un délégué au Conseil d'administration de la coopérative. Celui-ci a pour mission de veiller aux intérêts de la société, à sa bonne marche et de faire un rapport mensuellement à la réunion générale de son groupe sur tout ce qui se passe au sein de l'association. Excellent système pour intéresser et initier les travailleurs à l'art et à la science d'administrer.

5 francs, si on tient compte de la répartition des bénéfices qui se fait chaque mois, et un maximum d'heures de travail, « les huit heures », « les 3 × 8 » — ce qui sauvegarde la santé et la culture intellectuelle et morale de tous.

Une caisse particulière de secours et un service médical et pharmaceutique dans lesquels la société et les ouvriers interviennent, garantissent, aux malades et aux blessés de la coopérative, l'aide pécuniaire et les secours de la science.

La coopérative socialiste du Centre a organisé, en outre, le service de l'assurance ouvrière, désirant, disent les statuts, procurer quelques ressources aux membres de son personnel qui ne sont plus en état de travailler par suite de vieillesse ou d'infirmités, ainsi qu'à leurs veuves et à leurs enfants en bas âge; c'est là l'objet de la caisse de prévoyance.

Le taux de la pension est de 40 francs par mois après trente années de service pour le compte de la société. Elle sera de 20 francs après dix années de service en s'augmentant d'un franc par année jusqu'à pension pleine. Les invalides prématurés touchent la pension complète quelles que soient leurs années de travail.

Maintenant demandons, entre parenthèses, quelle pension accordent les capitalistes du Centre à leurs besogneux?

— ??

Et aux victimes du travail, aux invalides prématurés, à ceux, enfin, auxquels, au *Progrès*, à Jolimont, les administrateurs prodiguent leur sollicitude?

Les capitalistes du Centre ne leur font l'aumône que d'une maigre indemnité, et souvent même il faut faire un procès pour la leur arracher.

La société a également une caisse spéciale qui accorde aux coopérateurs malades et blessés un pain par jour pendant trois mois. De ce chef, pendant les dix premières années, fr. 109,359.62 ont été distribués.

Pendant les dix premières années, fr. 633,411.43 de bénéfices ont été réalisés, sur les différentes exploitations, et répartis par les sociétaires de la façon suivante :

Réserve	fr.	28,367 41
Agrandissements		148,598 11
Propagande socialiste		91,375 16
Assurance des ouvriers.		1,583 »

Voilà les résultats des dix premières années de luttes et de combats permanents. A ce moment, nous n'en sommes plus aux humbles chiffres d'affaires d'autrefois. Les recettes, qui s'élevaient en 1888 à la somme de fr. 876,392.28, atteignent au 1^{er} janvier 1897, le chiffre de fr. 1,147,676.56.

Le nombre d'adhérents-actionnaires, qui était en 1888 de 2,841, gagnait le chiffre incroyable de 10,490 au 1^{er} juillet 1897. Le premier semestre de cette année, 528 nouveaux membres ont été admis et fr. 55,641.35 de bénéfices ont été réalisés en faisant une recette de fr. 631,477.98. C'est approximativement en six mois aujourd'hui, le même résultat que jadis en un an !

Et dire que notre magnifique brasserie ne compte pas encore dans les états dont nous avons parlé jusqu'ici.

N'est-il pas vrai, camarades, que plus nos adversaires nous attaquent et s'efforcent de saper nos institutions, mieux grandissent celles-ci, mieux elles conquièrent la confiance et la sympathie des populations ouvrières et de la masse socialiste ?

Contre nos ennemis de toutes catégories, nous marcherons de l'avant avec la coopération socialiste parce qu'il n'est peut-être pas un instrument plus puissant pour permettre au prolétariat de s'organiser, d'atténuer les misères et les vexations du régime actuel, et surtout de se préparer et d'élaborer le futur ordre social.

EUGÈNE ROUSSEAU.

*
* *

La coopérative *Le Progrès* débite dans ses magasins de Jolimont les marchandises suivantes, avec les prix au 1^{er} juillet dernier :

Farine supérieure	fr. 31.00
» deuxième	24.00
» bise	20.00
Rebulet blanc	15.00
Son.	12.00
Avoine	18.00
Levure en détail, fr. 1.20; en gros. . .	1.00

En présence de la hausse qui s'accroît de jour en jour, nous ne garantissons pas ces prix.

Vin rouge de fr. 0.90 à fr. 1.50. Vin blanc de fr. 0.80 à fr. 1.50 la bouteille.

Pain blanc de 2 kilos à fr. 0.50. Pain bis pour chevaux et cochons, fr. 0.35.

*
**

La coopérative fait marcher une boulangerie modèle dont la cuisson atteint 20,000 kilos de pain par jour.

Les voitures de la société transportent le pain dans toutes les communes du Centre.

*
**

Elle possède une pharmacie à Jolimont, une à La Louvière, place des Martyrs, et une pharmacie-droguerie Maison du Peuple à Houdeng, rue de la Chaussée.

Etablissements dont les ouvriers peuvent prendre les médicaments dans les pharmacies de la société :

1. Charbonnage de Houssu.
2. » La Paix, La Louvière.
3. » Haine-Saint-Pierre, La Hestre.
4. » Ressaix.
5. Faïenceries M. Bock, La Louvière.
6. Ateliers Nicaise Delcuve, La Louvière.
7. » Paul Fontaine, La Hestre.
8. » Baume-Marpent, Haine-Saint-Pierre.
9. » Baume-Marpent, Morlanwelz.

10. Boulonneries, La Louvière.
11. Laminoirs de Baume, Haine-Saint-Pierre.
12. » la Croyère.
13. Hauts-Fourneaux de La Louvière.
14. La Franco-Belge.
15. La Fonderie d'Art, Haine-Saint-Pierre.

Les associations ouvrières socialistes et rationalistes peuvent toujours disposer des locaux des Maisons du Peuple de Jolimont, La Louvière, Ecaussines, Morlanwelz et Houdeng pour y tenir des réunions.

On peut s'adresser aux gérants des maisons ci-dessus pour obtenir tous les renseignements désirables sur les établissements qui se trouvent au siège social, à Jolimont, tels que : la boulangerie, la brasserie, les boucheries, les pharmacies, les vins, etc., etc.

Pour jouir de tous les avantages que la société coopérative procure, il faut être membre. L'adhésion ne coûte que la somme de fr. 2.10. Les adhérents sont tous égaux en droit et en avoir. Le but de la société est l'émancipation de la classe ouvrière.

*
* *

Brasserie coopérative de Jolimont. — Excellente bière tonique, saine et réconfortante, à 10 francs l'hectolitre et 5 francs les 50 litres. Le transport à domicile est gratuit.

50 p. c. de remise des bénéfices aux membres coopérateurs au prorata de leurs achats.

Service Médico-Pharmaceutique

DE LA

MAISON DU PEUPLE DE BRUXELLES

MÉDECINS

- Bruxelles.* — D^r DELBASTÉE, boulevard Botanique, 1.
Id. D^r PARYS, rue Antoine Dansaert, 18.
Id. D^r SAULMANN, A., rue des Minimes, 5.
Saint-Gilles-Forest. — D^r DELPIERRE, rue de Constantinople 66.
Saint-Gilles-Uccle. — D^r GUILMOT, rue Hôtel-des-Monnaies, 62.
Ixelles-Etterbeek. — D^r NONNET, rue du Trône, 173.
Saint-Josse-ten-Noode. — D^r TROOST, square Ambiorix, 6.
Schaerbeek. — D^r MENDIAUX, rue de la Poste, 193.
Laeken. — D^r EGHELS, avenue de la Reine, 216.
Molenbeek-Koekelberg. — D^r MULLE, rue Mommaerts, 18.
Cureghem-Anderlecht. — D^r BONNEVILLE, chaussée de Mons, 403.

Maladies des yeux

D^r VANDENBERGH, boulevard du Nord, 133.

Maladies de la gorge, du nez et de l'oreille

D^r WODON, rue de Malines, 4 (coin du boulevard du Nord, 1^{er} étage).

Service dentaire

M. ARTHUR WEYLAND. Consultations au Dispensaire de la *Maison du Peuple*.

DISPENSARE GRATUIT

A la *Maison du Peuple*, 24, rue de Bavière. Consultations les matins de 10 à 11 heures. Le lundi et le jeudi, de 4 à 5 heures de l'après-midi.

PHARMACIENS AGRÉÉS

Bruxelles. — CRÈVECŒUR, rue des Cultes, 8 (place du Congrès).

Idem. — DELBASTÉE, boulevard de la Senne, 104.

Idem. — DEPOTTER, rue Haute, 205-207.

Idem. — LENGAND, rue des Foulons, 39.

Idem. — MEYNSBRUGGE, boulevard Barthélemy, 1 (porte de Flandre).

Saint-Gilles. — MUS, rue de Munich, 58.

Ixelles. — BODSON, rue du Conseil, 35.

Etterbeek. — VANDENBERGH, ch. de Tervueren, 236.

Saint-Josse-ten-Noode. — DEFGNÉE, square Marguerite, 3.

Schaerbeek. — VANDEPUTTE, rue Josaphat, 71.

Laeken. — VAN CUTSEM, avenue de la Reine, 117.

Molenbeek-Koekelberg. — BESME-RAMLOT, boulevard Léopold II, 73.

Idem. — IDIERS, rue des Etangs-Noirs, 18.

Cureghem-Anderlecht. — VAN SEGVELT, chaussée de Mons, 451.

LA MAISON DU PEUPLE

Administration centrale : Place de Bavière, 24

Fabriques de pains. — Rue de la Gendarmerie, 5, et quai des Charbonnages, 78.

Débîts de jetons, pains, beurre et produits alimentaires. — *Bruelles* : place de Bavière, 24 ; rue des Sables, 29 ; rue de la Verdure, 33 ; rue Haute, 286 ; rue Blaes, 179. — *Cureghem* : rue de Liverpool, 77. — *Iwelles* : rue du Viaduc, 26. — *Laeken* : chaussée d'Anvers, 148. — *Molenbeek* : rue Ransfort, 93 ; rue du Presbytère, 33. — *Saint-Gilles* : rue des Vieillards, 6 ; chaussée de Waterloo, 151. — *Saint-Josse-ten-Noode* : rue Willems, 51. — *Schaerbeek* : rue Josaphat, 146. — *Etterbeek* : place Jourdan, 27.

Boucherie. — *Saint-Gilles* : rue des Vieillards, 6.

Magasin d'aunages. — Vieille-Halle-aux-Blés, 27.

Dépôts de charbon. — Quai des Charbonnages, 52 et 70.

Locaux pour le débit de vins, bières et cigares ; salles de réunions. — *Bruelles* : MAISON DU PEUPLE, place de Bavière, 24. — *Molenbeek* : chaussée de Gand, 69.

Téléphones. — *Maison du Peuple* : 1690. — *Fabriques de pains* : n° 1, 1956 ; n° 2, 3247. — *Magasin de charbon* : 1148.

AVANTAGES D'ÊTRE COOPÉRATEUR

DE LA

MAISON DU PEUPLE

Le coopérateur a droit en cas de maladie :

1° Aux soins médico-pharmaceutiques gratuits ;

2° A du pain chaque jour pendant toute la durée de la maladie (deux ans).

En donnant 5 centimes par personne et par semaine, toute la famille a droit aux soins du docteur et aux médicaments gratuits.

ASSURANCE MUTUELLE

Le coopérateur peut adhérer à l'Assurance mutuelle.

En payant 1 franc par mois, il a droit à un secours de 2 francs par jour (sauf le dimanche) pendant un an.

Pour fr. 1.50 par mois, il touche fr. 2.75.

Pour une cotisation de 2 francs par mois, l'indemnité est de fr. 3.50 par jour.

S'adresser, pour les renseignements complémentaires, aux bureaux (rez-de-chaussée) de la *Maison du Peuple*, 24, rue de Bavière.

LE COLLECTIVISME

Un parti sans idéal est un parti sans avenir. Aussi le Parti ouvrier, s'il a un programme de réformes qui répondent aux besoins immédiats de la classe travailleuse, fait-il converger tous ses efforts et toute son action vers la réalisation d'une société future, dont les linéaments magiques font entrevoir ce qu'elle donnera au monde de bien-être, de vitalité morale et de force progressive.

Il en est qui reprochent aux socialistes leur idéal et leur garantissent, avec force arguments, qu'ils feraient chose sage et utile en laissant dormir le collectivisme, utopie généreuse, mais utopie, pour s'en tenir à la politique « pratique et positive ». Que ne se contente-t-on de produire aux masses les réformes, merveilleuses de bon sens, qui assureraient à la démocratie une majorité immédiate « pour renverser le gouvernement clérical » ?

Cette raison « iconoclastique » n'a pas le don de nous convaincre. Nous savons trop bien que, quelle que soit notre tactique, la bourgeoisie y répondra par la lutte des classes, sans souci des minauderies chattemitteuses que nous pourrions employer. Nous savons aussi que les réformes pratiques ne sont pas d'une praticabilité si générale et si efficace qu'on veut bien nous le faire croire.

Le minimum de salaire n'est applicable qu'à ceux qui travaillent ; la réduction des heures de travail n'est faite que pour ceux qui travailleront ; l'assurance

contre les accidents n'est faite que pour ceux qui travaillent; les conseils de prud'hommes, du travail, l'inspection ouvrière, la participation à la confection des règlements d'ateliers, toutes les réformes, en un mot, ne sont essentiellement utiles qu'à ceux qui travaillent.

Or, le problème social réside fondamentalement ailleurs. Il se résume dans le développement des moyens de production, tenus resserrés dans des formes sociales inadéquates; de cette contradiction alors découlent le chômage pour un nombre grandissant de non-possédants, les crises périodiques, les effets meurtriers du perfectionnement du machinisme, qui viennent enlever le travail aux travailleurs.

Pour le chômeur, victime d'une crise industrielle ou d'une invention mécanique, pas de minimum de salaire, pas d'assurance contre les accidents, pas de journée de travail réduite, pas de réforme sociale utile. Pour le chômeur, il n'est que la co-propriété des instruments de production dans le collectivisme.

Au surplus, la logique formelle doit nécessairement conduire les réformistes au collectivisme.

Le minimum de salaire sera-t-il jamais mieux garanti, la journée de travail sera-t-elle plus facilement réglementée, les assurances diverses mieux organisées, tous les rapports sociaux mieux coordonnés que dans une société maîtresse des moyens de production, maîtresse de sa propre économie, confondue avec les producteurs eux-mêmes, n'ayant à obéir dans ses projets et dans ses visées qu'à l'intérêt commun et solidaire de tous?

Le collectivisme est la réforme des réformes, parce qu'il les inclut fatalement toutes.

Il est aussi, pensons-nous, le seul moyen de les réaliser. Sans faire intervenir les mathématiques, sans nous livrer à des calculs gigantesques, il faut, nous semble-t-il, admettre que toutes les améliorations, réclamées par notre programme, ne seront possibles qu'au jour où nous disposerons de tout le capital. Les salaires minima, les pensions ouvrières, l'entretien des accidentés et des invalides, l'éducation des enfants aux frais des communes et de l'Etat avec les cantines scolaires, les institutions de surveillance du travail, le formidable ensemble de réformes que nous rêvons ne pourra devenir une réalité qu'au moment où nous aurons directement à notre disposition la richesse sociale elle-même, par le collectivisme.

LEO MEYSMANS.

Entre Maîtresse et Servante

Une jeune fille de grande famille vient de rendre le service à sa bonne d'écrire pour elle une lettre à sa famille.

— Là, en voilà assez, dit la bonne. Oh ! que je vous remercie, Mademoiselle. Mais vous seriez bien aimable, maintenant, d'ajouter en post-scriptum : « Pardon pour ma mauvaise écriture et mes fautes d'orthographe. »

LE CRACHOIR

L'Académie a défini

Le crachoir en ces termes-ci :

« Un petit coffre ouvert, en bois peint ou verni,
Autour duquel on crache et dans lequel on marche. »

Manquant toujours son but de propreté,
Ce meuble fut chez nous par la mode apporté.

Noé n'en avait pas dans l'arche,
Et le père Abraham, ce pieux patriarche,
Sans scrupule sur son plancher,
Satisfaisait son besoin de cracher.

Il est encore, je le gage,
A notre époque bien des gens,
Même des plus intelligents,
Ignorant du crachoir le discutable usage.

Le comte Arthur de Blanchemain,
Obéissant à la loi militaire,
Quittait son riche hôtel du faubourg Saint-Germain
Pour servir comme volontaire.

Arthur avait ce qu'il fallait pour plaire :
Beau, généreux, noble, aimable, obligeant.
A peine avait-il fait quinze jours de service
Qu'il avait su gagner l'amitié du sergent,
Vieux grognard, dur à cuire, aux trois chevrons d'argent,
Qui se disait : « C'est jeune... C'est novice...

Mais quel luron quand je l'aurai formé ! »
Par son beau caractère Arthur l'avait charmé,
Ils avaient l'un pour l'autre une affection vive.
Quand pour le volontaire arriva le moment

De déposer giberne et fournement,
Il vit briller une larme furtive

Dans les yeux de son vieil ami!

« Allons! sergent, moins de tristesse,

Nous pourrons nous revoir; moi, je suis triste aussi,

Mais je le serai moins si j'ai votre promesse

De venir à Paris me trouver dans deux mois;

Je n'oublierai jamais tout ce que je vous dois.

— C'est convenu, petit; laisse-moi ton adresse

Et dans deux mois j'irai te voir. »

Un jour, dans le riche manoir,

On célébrait l'anniversaire

De naissance du volontaire,

Lorsque tout à coup on entend

Un bacchanal épouvantable,

Des jurements, des cris à faire fuir le diable.

La femme de chambre descend

Pour chercher le motif d'un aussi grand scandale;

Elle revient tremblante et pâle :

« Ah! Monsieur! C'est un scélérat

Qui porte l'habit d'un soldat!

Il est en train d'assommer votre suisse,

Lequel, fidèle à son service,

Voulait empêcher qu'il entrât.

Ce forcené lui dit : « Canaille!...

Affreux pékin!... tu ne veux pas que j'aie

Voir mon conscrit Arthur! Ah! je vais t'arranger! »

— « Mon sergent! » s'écria le comte.

Il s'élançait et bientôt remonte

En entraînant dans la salle à manger

Son vieil ami qu'il présente à sa mère.

« Monsieur, lui dit la douairière,

Vous n'êtes pas pour nous un inconnu;

Soyez ici le bienvenu;

Vous eûtes pour mon fils si grande bienveillance,

Que vous avez des droits à ma reconnaissance. »

On fait asseoir à table le sergent.

Le vieux troupier ouvrait des yeux énormes
En voyant les cristaux aux gracieuses formes,

Les plats, les assiettes d'argent,
L'éblouissant service en toile damassée.

Mais, la première émotion passée,
Il mangea comme un ogre, but comme un sonneur.
Une chose pourtant lui donnait de l'humeur ;

C'était un grand laquais droit derrière sa chaise
Lui versant peu de vin, offrant souvent de l'eau,
Et lui laissant à peine achever son morceau.

Ce genre de planton le mettait mal à l'aise ;
Un orage couvrait. Lorsque furent servis
Le café, les liqueurs, à tous il fut permis
De fumer. Le sergent, fidèle à son principe,
Dédaigne le londrès pour allumer sa pipe,
Et crache sans façon sur le riche tapis.

A l'endroit maculé le grand laquais dépose

Un crachoir fait en bois de rose,
Petit meuble charmant, artistement sculpté.

Notre homme, dans son ignorance

Du but réel de l'objet apporté,
Ne voulant pas gâter tant d'élégance,

Fait tête gauche et de l'autre côté

Salive avec tranquillité.

Aussitôt le valet apporte

A gauche le crachoir.

« Crénom !... elle est trop forte

Celle-ci ! pense le grognard ;

Est-ce qu'il veut me vexer, le gaillard ? »

Vingt fois il crache en visant bien la place

Où le crachoir n'est pas : le laquais l'y replace

Vingt fois avec un soin des plus minutieux.

En jurons sa colère éclate.

Il dit au grand valet qu'il tient par la cravate :

« Si tu f... encore là ta boîte, tu m'entends ?

Je te préviens, pékin..., que je crache dedans ! »

Pour rire

Dans le parc.

La comtesse, inspectant le ciel avant de sortir :

— Voilà un bien vilain nuage, j'ai grand'peur qu'il ne crève sous peu.

Le jardinier, tout en bêchant :

— Bah ! Madame la comtesse, nous sommes tous mortels !

* * *

Un impresario, brave homme mais pas trop fort, télégraphie un jour au directeur d'une agence théâtrale :

« Envoyez de suite chanteuse légère pour ce soir. »

Le directeur répond par retour du courrier :

« En ce moment, il y a pénurie. »

Deux heures après, nouvelle dépêche de l'impresario :

« Très bien. Engagez *Pénurie*. »

* * *

Récit de naufrage par un Marseillais :

Depuis trois jours, notre navire avait sombré ; nous voguions en canot sur l'océan Pacifique, et nous étions presque morts de faim lorsque, soudain, nous apercevons la terre. Une heure plus tard, nous nous régâlions de petits pains au jambon... Nous venions d'aborder aux îles Sandwich.

COMMENT SE FONT LES ÉLECTIONS COMMUNALES

Le mode des élections communales a été complètement modifié par la loi du 12 septembre 1895, dont il importe de reproduire ici les dispositions essentielles.

En dehors des élections partielles, la réunion ordinaire des électeurs à l'effet de procéder au renouvellement par moitié des conseils communaux, a lieu, de plein droit, tous les 4 ans, le troisième dimanche d'octobre.

Les présentations de candidats doivent être signées :

Dans les communes de 20,000 habitants et au-dessus, par 100 électeurs communaux au moins ; dans les communes de 10,000 à 20,000 habitants, par 50 ; dans celles de 5,000 à 10,000 habitants, par 30 ; dans celles de 2,000 à 5,000 habitants, par 20 ; dans celles de 500 à 2,000 habitants, par 10 ; et dans celles de moins de 500 habitants, par 5 électeurs communaux au moins.

Les conditions d'éligibilité ou d'inéligibilité des candidats ont été longuement déterminées par la loi.

Lorsque le nombre de ces candidats ne dépasse pas celui des mandats à conférer, les candidats sont proclamés élus, par le bureau principal. Dans le cas contraire seulement, il y a lieu à élection, et alors le vote est obligatoire : les électeurs, s'ils sont absents, ont droit au transport gratuit sur les chemins de fer de l'Etat pour revenir dans la commune.

Les opérations électorales s'accomplissent à peu

près comme par le passé, l'électeur recevant un nombre plus ou moins grand de bulletins. Mais le recensement des votes se fait tout autrement, car le législateur a voulu tenter une expérience du principe de la représentation proportionnelle des partis.

Lorsqu'il n'y a qu'un membre à élire, le candidat ayant obtenu plus de la moitié des voix est proclamé élu; si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix, et l'élection se fait à la pluralité des voix.

Lorsqu'il y a plus d'un membre à élire, les candidats qui ont obtenu plus de la moitié des voix sont proclamés élus. Si le nombre de ces candidats est inférieur à celui des mandats à conférer, il est pourvu aux sièges non attribués conformément aux règles suivantes.

Le nombre des bulletins contenant des suffrages valables en faveur d'une seule liste ou d'un ou plusieurs de ses candidats constitue le chiffre électoral de la liste.

Les candidatures isolées sont considérées comme constituant chacune une liste distincte.

Le bureau principal admet à la répartition des sièges les listes dont le chiffre électoral atteint la quantité suivante : le tiers des voix, s'il y a moins de quatre membres à élire; le quart, s'il y a quatre à six membres à élire; le cinquième, s'il y a sept à douze membres à élire; et le sixième, s'il y a plus de douze membres à élire.

Toutefois, lorsque la quotité requise n'a été atteinte par aucune liste ou que les listes l'ayant atteinte n'ont pas obtenu ensemble plus de la moitié de la totalité des voix, sont admises à la répartition des sièges les listes les plus favorisées dont les chiffres électoraux réunis comprennent plus de la moitié des voix.

La répartition entre les listes admises s'opère de manière à attribuer à chacune d'elles autant de sièges que son chiffre électoral comprend de fois le nombre de voix le plus réduit obtenant un siège. A cet effet, on divise les chiffres électoraux des listes admises par 1, 2, 3, 4, 5, etc., et les mandats sont attribués à raison de l'importance des quotients obtenus. Le plus fort quotient confère le premier siège, le deuxième quotient le deuxième siège, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il soit pourvu à tous les mandats.

Les mandats déjà acquis, par la majorité absolue, aux candidats d'une liste, viennent en déduction des sièges revenant à cette liste à raison des quotients.

Si une liste retient ainsi plus de sièges que ne lui en attribue la répartition proportionnelle, la répartition s'opère, pour les seuls sièges disponibles, entre les autres listes d'après les règles indiquées à l'avant-dernier alinéa.

Si une liste a droit à plus de sièges qu'elle ne porte de candidats, les sièges non attribués sont ajoutés à ceux revenant aux autres listes et la répartition a lieu entre celles-ci de la manière indiquée à ce même alinéa.

Dans les cas où un siège revient à titre égal à plu-

sieurs listes, il est attribué à celle qui a obtenu le chiffre électoral le plus élevé et, en cas de parité des chiffres électoraux, à la liste où figure le candidat, dont l'élection est en cause, qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Les sièges revenant à une liste sont conférés aux candidats de cette liste qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Dans chaque liste dont un ou plusieurs candidats sont élus, les candidats non élus arrivant les premiers après les élus sont déclarés premier, deuxième, troisième conseillers suppléants dans l'ordre du nombre de voix obtenues.

Dans tous les cas où il y a parité de votes, le plus âgé est préféré.

Lorsque l'élection a lieu simultanément pour les deux séries du conseil communal ou pour différentes sections de la commune spécialement représentées au conseil, les listes des candidats présentés pour chacune d'elles sont considérées, pour l'application des dispositions qui précèdent, comme entièrement distinctes pour chaque série ou section.

Le résultat du recensement général des votes et les noms des candidats élus conseillers communaux titulaires ou suppléants sont proclamés publiquement.

Pour les conseillers supplémentaires spéciaux, institués dans les communes de 20,000 habitants et au-dessus, conseillers dont le remplacement intégral a lieu tous les 8 ans, le quatrième dimanche d'octobre, les présentations peuvent porter un nombre moindre

de signatures. Chaque électeur ne dispose ici que d'une voix, mais on n'en applique pas moins au recensement des votes le principe de la représentation proportionnelle.

Dans le meilleur monde

— Quel est donc ce monsieur?

— Un étranger, qui a fait dans les colonies les faillites les plus brillantes!

— Alors, ce doit être un Crésus, un nabab?

— Nabab est peut-être beaucoup dire. Enfin, il jouit d'une malhonnête aisance!

A LA HALLE

Un petit garçon, arrêté devant l'étalage d'une marchande de poissons, s'amuse à les regarder dans tous les sens.

LA MARCHANDE. — Que fais-tu à mes poissons?

LE PETIT GARÇON. — Je leur parle.

LA MARCHANDE. — Que leur dis-tu?

LE PETIT GARÇON. — Je leur demande des nouvelles de leur pays, parce que je suis des bords de la mer.

LA MARCHANDE. — Et que répondent-ils?

LE PETIT GARÇON. — Ils disent comme ça qu'ils n'en savent pas parce qu'il y a quinze jours qu'ils l'ont quitté.

LA MARCHANDE. — Petit insolent, veux-tu te sauver!

JOYEUSETÉS DU TÉLÉPHONE

M. Désiré Lacharette converse avec son ami Narcisse Labrouette de Tourcoing.

Le téléphone est indiscret : au cours de la conversation, arrive jusqu'à Lacharette la voix de M. Labrouette parlant à sa cuisinière :

— Marie, fermez donc votre porte de cuisine. C'est insupportable cette odeur de soupe aux choux.

Lacharette entend, mais n'en laisse rien paraître.

Puis, au moment de prendre congé de son ami :

— Dis donc, Narcisse, on cuit des choux chez toi?

— Oui. Comment le sais-tu?

— Je le sens d'ici.

— Pas possible...?

La communication est interrompue.

L'excellent Tourquennois s'extasie sur les merveilleux résultats obtenus par M. Edison.

Mais Lacharette a le tempérament fumiste. Que fait-il, accroché à son téléphone jusqu'à l'heure du dîner? Il a demandé la communication avec Roubaix, Armentières, Halluin, Dunkerque, Douai, Arras, Paris. Tous ses amis, tous ses correspondants y ont passé. Que leur veut-il? Une chose bien simple. Avec tous, la conversation est la même :

— Allo!

— Allo! C'est toi, Désiré?

— Oui. Bonjour. Ça va bien? Merci. Connais-tu Labrouette?

— Narcisse Labrouette de Tourcoing? Parfaitement.

— Veux-tu lui faire une bonne farce ?

— Volontiers.

— Appelle-le au téléphone sous un prétexte quelconque. Dis-lui que tu sens la soupe aux choux que l'on fait dans sa cuisine.

— Compris. Au revoir.

Et voilà comment ce jour-là, jusqu'au moment où la fameuse soupe aux choux fut apportée par Marie sur la table de la famille, M. Labrouette fut appelé vingt-cinq fois au téléphone pour s'entendre dire :

— On cuit des choux dans votre cuisine ?

Narcisse Labrouette est émerveillé. Il se propose d'adresser à la Société des Sciences un rapport détaillé sur cette nouvelle application de la découverte d'Edison.

Oraison Funèbre

X..., financier véreux s'il en fût, a rendu sa belle âme à Dieu, après une maladie d'une vingtaine de jours.

Son enterrement a eu lieu l'autre matin : deux personnes au sixième ou septième rang, place où l'on daigne s'occuper encore du défunt — pour l'éreinter — lui faisaient un bout d'oraison funèbre :

— Ce pauvre X... ! le voilà fini.

— Oui, et d'une fin qui n'a guère répondu au reste de sa carrière. On ne pourra pas dire de celui-là qu'il est mort comme il a vécu.

— Pourquoi donc ?

— Dame ! sa garde-malade me disait hier qu'il était resté huit jours sans rien prendre.

DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DES ENFANTS

amenée par le travail des fabriques

L'affaiblissement de la race est particulièrement manifeste chez les enfants des fabriques, dit un auteur anglais; ceux qui semblent robustes à la première inspection n'ont que des chairs sans muscles. La plupart sont maigres, délicats et quelquefois difformes, les filles surtout; leur stature est rabougrie à un point qui permet difficilement de croire à l'âge qu'ils accusent. Les enfants de 14 à 15 ans ont la taille des écoliers de 10 à 11. La puberté se manifeste tardivement. De pauvres filles de 16 à 17 ans, loin de présenter les symptômes extérieurs de développement qui commencent à cet âge, ressemblent, pour me servir d'une de ces expressions si tristement pittoresques que l'on trouve dans les rapports des commissaires anglais, ressemblent à des planches de sapin que l'on aurait sciées en deux, et leur intelligence, hébétée et abrutie, ne se développe pas mieux que le corps.

Un jeune enfant, occupé dans une fonderie, à qui l'on demandait s'il savait lire, répondit qu'il savait lire de petits mots pourvu qu'ils ne fussent pas trop lourds. Le pauvre petit malheureux, raisonnant par analogie, voyait dans chaque lettre un poids à soulever.

C'est sur l'enfance, pourtant, que repose l'espoir de la société. Pour avoir des hommes forts, intelligents et moraux, c'est de l'enfance qu'il faut s'occuper avant tout. Eh bien! si, par une cupidité effrénée, on pressure,

on écrase à force de travail ces constitutions juvéniles, qui ont besoin d'air pour se développer, ces esprits qui aspirent à la lumière de la pensée, on portera une atteinte funeste au capital moral de la nation. On arrivera à produire une population étiolée, rabougrie, sans énergie contre le mal, sans intelligence pour le bien.

Le mal n'est pas aussi grand en France qu'en Angleterre sans doute ; mais l'immense développement de l'industrie creuse chaque jour parmi nous un abîme où s'amoindrissent, dégénèrent et disparaissent des générations entières, et nous ne devons point attendre la transformation complète de la famille agricole en famille manufacturière pour appliquer le remède.

Le Mot de Cambronne

Les légendes s'en vont l'une après l'autre, dit M. Gérard de Fontenay.

Un de ces fouilleurs de bibliothèques, qui ne laissent passer aucun détail sans le contrôler, a découvert à Nantes, toute une correspondance du général Cambronne avec une jeune fille de Saint-Sébastien, nommée Berthe Chesnard.

A Waterloo, quand il se crut près de mourir, le nom de sa fiancée revint sur ses lèvres. On sait que, ce jour-là, Cambronne était enrhumé du cerveau.

— Rendez-vous ! cria l'Anglais.

— Berthe ! murmura Cambronne en levant les yeux au ciel.

De là l'invention saugrenue : « La garde meurt et ne se rend pas ! »

LEÇON DE CALCUL

Dans une école d'Allemagne, l'inspecteur demande quel est l'élève le plus fort en calcul.

— C'est Johann, Monsieur.

— Eh bien, Johann, voici un petit problème que vous allez me résoudre tout de suite :

Je me fais faire un habit neuf et il me faut pour cela deux aunes sept huitièmes de drap; l'aune coûte deux thalers trois quarts. A combien reviendra l'habit?

Johann. — Monsieur l'inspecteur est fort grand et il faudra bien prendre un peu plus d'étoffe, soit trois aunes. Comme Monsieur l'inspecteur n'est pas pauvre, on lui fera probablement aussi payer un peu plus cher, soit trois thalers l'aune. De sorte que l'habit revient — trois fois trois font neuf — à neuf thalers.

NAIVETÉ

Le caporal, au réserviste, à la théorie :

— Voyons, vous, le grand rouge, quelle est la plante dont que l'on porte partout là où qu'on va?

— La tabac, mon caporal.

— Mais non, imbécile, c'est la plante des pieds, mille gibernes!

LE CAPITALISME

redoutable obstacle à la vulgarisation des pratiques de l'hygiène

De toutes les causes qui s'opposent à la propagation de l'hygiène et frappent de stérilité et d'impuissance les prescriptions salutaires d'une science éminemment utile, la misère et l'ignorance ont toujours été considérées comme les plus énergiques et les plus actives.

Qui pourrait nier en effet que l'ignorance et la misère, source de maux sans nombre et de douleurs infinies, n'épuisent lentement la vie des populations, ne compromettent leur santé et ne soient un instrument redoutable de dégradation physique et de mort ?

Rien n'est plus concluant, d'ailleurs, à cet égard et ne prouve mieux leur désastreuse influence que la mortalité comparée des diverses fractions de la population suivant leur degré de misère ou d'aisance, d'ignorance ou de savoir.

Un économiste distingué, M. Villermé, a constaté par des chiffres irrécusables que la mort n'enlève annuellement qu'un individu sur quarante-six dans les départements riches, tandis qu'elle en prélève un sur trente-trois dans les départements pauvres, et cette différence est encore plus frappante quand on compare entre eux les divers arrondissements de Paris.

Il résulte, en effet, des recherches statistiques entreprises jadis par M. de Rambuteau, préfet de la Seine, que les deux termes extrêmes de cette comparaison, qui se rapporte aux 2^e, 9^e et 12^e arrondissements, qui

sont généralement considérés comme étant, le premier le plus riche, et les deux autres les plus pauvres de Paris, donnent pour terme moyen d'une série d'années :

Dans le 2^e, 18.73 décédés sur 1,000, qui représentent une vie moyenne (1) de 55 ans ;

Dans le 9^e, 30.29 décédés sur 1,000, qui représentent une vie moyenne de 33 ans 2 mois ;

Dans le 12^e, 30.65 décédés sur 1,000, qui représentent une vie moyenne de 32 ans 7 mois.

D'où l'on peut tirer cette induction, ainsi que le constate le rapporteur de la commission d'enquête, que l'expression numérique de l'avantage que présente à Paris l'aisance sur la pauvreté pour la prolongation de l'existence, est à peu près de 12 sur 30, ou d'au moins 40 p. c. ; et si l'on compare en outre, ainsi que l'a fait en Allemagne M. Casper, de Berlin, la mortalité des classes exclusivement pauvres, c'est-à-dire vivant d'un salaire insuffisant, de secours et d'aumônes, et celle des classes aristocratiques les plus élevées, qui sont loin d'offrir la moyenne de vie la plus haute, car l'extrême richesse et l'opulence sont à certains égards destructives de la santé, la différence est plus frappante encore.

Il résulte, en effet, des recherches statistiques de ce

(1) On obtient la durée moyenne de la vie en additionnant le nombre d'années vécues par chacun des décédés pendant une période donnée, et en divisant la somme par le nombre des décédés. Si 1,000 individus ont vécu collectivement 30 mille ans, il en résulte que la vie moyenne a été de 30 ans.

savant que, sur 1,000 individus de chacune de ces classes nés dans la même année, survivent à l'âge de :

5 ans (classe aisée)	943	(classe pauvre)	655
10 ans id.	938	id.	598
20 ans id.	886	id.	566
30 ans id.	756	id.	527
40 ans id.	693	id.	446
50 ans id.	553	id.	338
60 ans id.	398	id.	226
70 ans id.	235	id.	117

Ce qui prouve qu'en Allemagne du moins, et je ne crois pas que les misérables jouissent ailleurs d'un privilège d'immunité, les chances de vie et de longévité sont deux fois plus considérables pour le riche que pour le pauvre.

L'ignorance et la misère concluent donc fatalement à la maladie et à la mort. Elles méritent à ce titre de fixer l'attention du savant et de l'homme d'Etat, et tous les membres de la famille humaine sont également intéressés aux mesures qui peuvent les atténuer ou préparer leur disparition.

DROLERIES

M^{me} B... vient de retirer son fils du lycée.

Elle l'interroge sur ce qu'il a appris :

— Qu'est-ce qui t'a le plus frappé dans tes études ?

— C'est l' pion, m'man !

*
**

Toto s'est cogné contre un meuble, sans d'ailleurs se faire grand mal.

— Et tu n'as pas pleuré ? lui demanda sa mère.

— Non, fait Toto, il n'y avait personne.

RECETTES ET PROCÉDÉS

Pots à confitures

Empêcher la rupture.

Procédé : Placer le pot à confitures au milieu d'un linge mouillé d'eau froide; replier le linge de façon à former autour du pot un bourrelet de linge humide jusqu'en haut. Verser les confitures ou les gelées bouillantes dans les pots ainsi enveloppés, sans risque de les voir se rompre.

—o—

Chaussures jaunes. — Cirage

Formule : Vaseline 60 grammes
Cire vierge 60 »
Essence de térébenthine . 30 »

Emploi : Dans un vase quelconque, faire fondre la cire vierge au bain-marie. Ajouter ensuite la vaseline en remuant constamment le mélange. Au dernier moment, et sans cesser de malaxer les substances, verser peu à peu l'essence de térébenthine.

Ce cirage a l'avantage de rendre complètement imperméables les chaussures sur lesquelles on l'étend avec un chiffon de flanelle.

—o—

Chaussures jaunes. — Cirage

Formule : Cire vierge 105 grammes
Essence de térébenthine. 75 »

Emploi : Fondre la cire vierge au bain-marie et lorsque la fusion est obtenue, ajouter peu à peu

l'essence de térébenthine tout en remuant constamment le mélange laissé sur le feu.

Appliquer ce cirage, conservé dans des pots ou boîtes métalliques, à l'aide d'un morceau de flanelle.

Ce cirage n'imperméabilise pas les chaussures.

D'OU VIENT LE MOT BINETTE ?

La maison qui s'élève au coin de la rue Croix-des-Petits-Champs et de la rue Baillif, à Paris, est située sur l'emplacement de celle qu'occupait autrefois le fameux Binet, fabricant de perruques du grand roi.

On sait quelle part immense de sa majesté, Louis XIV dut au coiffeur, dont l'imagination en travail accoucha de ces mirifiques perruques in-folio, sans lesquelles le roi-soleil ne se montrait pas même aux familiers de son petit lever.

Aussi le magasin de la rue des Petits-Champs était-il, du matin au soir, assiégé par la fleur des gens de cour, avides d'obtenir de M. Binet un de ces immortels édifices que, de son nom, il avait baptisés binettes.

— Dieu ! la jolie binette que vous avez là !

En ce temps-là, c'était faire un compliment à un petit-maître que de l'aborder ainsi.

La majestueuse perruque a disparu depuis longtemps ; mais le populaire, mis en verve par cet affablement grotesque, n'a pas lâché le mot ; et d'une tête extravagante il dit encore, sans savoir pourquoi :

— Quelle bonne binette !

Qui croirait, à entendre ce qualificatif sur les lèvres du gavroche parisien, qu'il lui vient en droite ligne de Versailles !

CONTES POUR RIRE

Le mot *conséquent*, qui s'applique à tout propos, vient de donner lieu à un échange de lettres des plus originales entre un auteur bien connu et un grand éditeur de province. Comme l'auteur proposait à celui-ci de lui acheter un ouvrage *bien conséquent*, l'éditeur lui a répondu par ces vers :

Un ouvrage peu conséquent
Peut être offert sans conséquence;
Mais l'acheter conséquemment
Sur parole est inconséquence.
L'auteur le dit *bien conséquent*;
Je peux le dire en conséquence,
Mais je ne serai conséquent
Qu'en le payant en conséquence.

* * *

Un mot charmant de lord Beaconsfield.

— On parle, disait-il, de l'entêtement des femmes. Tenez... ma femme... par exemple... j'ai eu toutes les peines du monde à la faire entrer dans la trentaine, et depuis qu'elle y est, elle ne prétend plus en sortir.

* * *

Ligne de banlieue. Dans un compartiment de troisième classe. Monte un monsieur qui s'installe et allume un cigare. Gugusse, qui a la pipe à la bouche, l'interpelle :

— Hé! dites donc, l'aristo, il y a des dames! Vous auriez bien pu leur demander si la fumée ne les gêne pas!

— Mais, et vous, mon garçon, l'avez-vous demandé?

— Oh! moi, c'est autre chose : Je suis mal élevé.

* * *

— Maman, dit bébé, voilà qu'il pleut; ouvre donc ton pépin!

— Bébé, je te défends d'employer des mots d'argot; on dit « parapluie ».

— Bien, maman.

On rentre à la maison. L'abbé fait réciter sa leçon d'histoire à bébé.

— Quel fut le père de Charlemagne?

Et bébé :

— Parapluie le Bref, M'sieur l'abbé!!!

..*

Un journal vélocipédique, annonçant le décès d'un cycliste qui fut vainqueur de nombreuses épreuves, termine par ce détail d'une précision toute spéciale :

« Le regretté recordman a rendu le dernier soupir à 9 heures 12' 25" 3/5. »

..*

Un joli mot d'enfant :

Un enfant, ayant entendu dire que sa mère venait de perdre un procès, se jette au cou de celle-ci :

— Ah! maman, que je suis heureux que tu aies perdu ce vilain procès qui te tourmentait tant!

..*

Un journal anglais raconte l'histoire suivante et ajoute même qu'elle est authentique :

Un monsieur voyageait dans un compartiment de fumeurs. A l'une des stations intermédiaires, au moment où le train se remettait en marche, monta une dame accompagnée d'un petit chien. Fort de son droit, le monsieur tira de sa poche une énorme pipe, la bourra et

l'alluma. « Vous êtes un insolent ! » s'écria la dame. Et, saisissant nerveusement la pipe, elle la jette par la portière !

Le monsieur ne fait ni une ni deux et se précipite sur le chien, qu'il lance par la portière opposée. Fureur de la dame qui, à l'arrêt suivant, fait appeler le chef de gare et dépose plainte. Le chef de gare en était à tâcher de comprendre cette affaire et allait dresser procès-verbal lorsque arriva, ventre à terre, le roquet rapportant la pipe dans la gueule !

* * *

Calino, qui a la vue faible, va chez un opticien :

— Donnez-moi des lunettes à verres noirs.

— Les bleus conviendraient bien mieux à la vue de Monsieur.

— Je le sais bien, mais je suis en deuil.

* * *

M^{me} V... est d'une beauté remarquable ; malheureusement, elle est absolument dépourvue d'esprit.

Avant-hier, elle se plaignait à la comtesse de R... d'être sans cesse tourmentée par ses adorateurs.

— Chère madame, lui répondit finement M^{me} de R..., il vous est bien facile de les éloigner : vous n'avez qu'à parler.

* * *

Malgré les éloquents protestations de Monselet, le cochon jouit en France d'une assez détestable réputation, au point de vue moral s'entend. C'est ainsi que l'expression « agir comme un cochon » n'est pas précisément considérée comme un compliment.

Il n'en est pas ainsi dans certaines parties du Royaume-

Uni, dans le comté d'Essex, notamment, où le cochon est le symbole de la fidélité conjugale.

Dans cet heureux pays, qui a conservé pures les saines traditions des ancêtres, les époux qui peuvent prouver qu'ils ont vécu un an et un jour dans le plus parfait accord reçoivent comme prix un cochon élevé aux frais de la commune : c'est ce qu'on appelle le *fich of bacon* ; le titre de « cochons » est décerné aux couples heureux en ménage, et tout le monde désire ce titre.

* * *

Nouveau genre de bail.

Un propriétaire du boulevard Anspach vient de signer avec une de ses principales locataires, un bail dont voici une clause : « Le propriétaire se charge de toutes les réparations d'entretien ; mais M^{me} Z... ramonera les cheminées elle-même. »

* * *

Le peintre X..., dont le talent était des plus médiocre, vient d'embrasser la profession de médecin. Comme son ami L... lui demandait la raison de ce changement :

— Dans la peinture, répondit-il, toutes les fautes sont exposées à la vue ; mais dans la médecine, elles sont enterrées avec le malade et on se tire mieux d'affaire.

* * *

Au cours de physique :

Le professeur. — Lorsque le temps est à l'orage, frottez vivement à rebrousse-poil le dos d'un chat ; l'existence de l'électricité vous saute immédiatement aux yeux.

L'élève. — Et le chat aussi.